

Envoi : 19/03/2019

Réception par le Préfet : 19/03/2019

Publication : 22/03/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-3-2-3

Séance du vendredi 15 mars 2019

### CONTRAT DE DESTINATION ANNUEL MASSIF DES VOSGES 2019

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, RAPP, M. SCHITTLY, Mme VALLAT, M. VOGT.

**ABSENTS :**

Mmes BOHN, PAGLIARULO, M. TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à Mme MILLION.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à M. WITH.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

M. STRAUMANN donne procuration à M. HABIG

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,

VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,

- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de la réunion du 8 février 2019,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le Contrat de Destination Annuel 2019 Massif des Vosges, joint à la présente délibération et autorise la Présidente à le signer,
- Attribue une subvention de 11 684 € au Département des Vosges pour les actions d'animation portées pour le compte des partenaires au présent Contrat de Destination. Cette subvention sera versée en une seule fois,
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65733, programme F741 du budget départemental,
- Attribue une subvention de 13 396 € à Alsace Destination Tourisme pour les actions de promotion et de valorisation portées pour le compte des partenaires au présent Contrat de Destination. Cette subvention sera versée en une seule fois dès signature de la convention par les parties,
- Approuve la convention de financement correspondante, jointe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer,
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité